

Publication de l'étude sur la situation économique des disquaires indépendants en France

À l'occasion du Disquaire Day, le ministère de la Culture et de la Communication publie les résultats de son étude réalisée en 2017 sur la situation économique des disquaires indépendants en France.

Le ministère de la Culture et de la Communication conduit une politique globale de soutien à la filière musicale : l'intervention de l'État dans ce secteur répond à un objectif de préservation de la diversité de l'offre culturelle et des lieux de diffusion. De la production à la diffusion, et dans un souci constant de promotion de la diversité, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui est accompagné.

Acteurs clés du tissu local et de l'écosystème musical et culturel français, porteurs de valeurs sociales et sociétales fortes, les disquaires indépendants sont confrontés à la mutation de l'économie de la musique. L'évolution des usages, la concurrence des services de musique en ligne et le développement du piratage sont autant de défis auxquels ils doivent faire face.

Depuis 2002, le ministère de la Culture et de la Communication a engagé une action de soutien aux disquaires en finançant le Club action des labels indépendants français (CALIF) afin qu'il mette en place une aide aux loyers facilitant la création et la reprise de magasins. Le CALIF organise par ailleurs depuis 2011 le « Disquaire Day », déclinaison française du *Record Store Day*, manifestation internationale de promotion des disquaires et de l'offre musicale enregistrée. Cet évènement annuel fédère aujourd'hui plus de 200 disquaires.

En 2016, afin de renforcer le soutien apporté à ce secteur, Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a impulsé la réforme du Code général des impôts qui permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent, d'exonérer les disquaires indépendants de la contribution foncière des entreprises (CFE).

En 2017, dans le but de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les disquaires indépendants, une étude a été lancée par la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) sur leur situation économique en France métropolitaine en partenariat avec le CALIF, la Fédération nationale des labels indépendants (FELIN) et l'Ensemble Paris emploi compétences (EPEC). Elle fournit une vision plus précise de la population des disquaires indépendants, de leurs besoins et de leurs attentes.

Elle s'inscrit en outre dans la démarche engagée par le ministère de la Culture et de la Communication en faveur des commerces culturels de proximité, avec des dispositifs qui bénéficient notamment aux libraires indépendants, aux diffuseurs de presse et aux salles de cinéma de proximité.

L'étude a entre autres permis de recenser de façon exhaustive les disquaires indépendants en France métropolitaine. Ils sont 334 en activité répartis de manière relativement homogène sur le territoire avec une forte concentration néanmoins dans les agglomérations.

Leur chiffre d'affaire moyen est de 100 000€, auquel contribue à hauteur de 70% la vente de vinyles.

La profondeur de leur catalogue (5 000 références en valeur médiane) démontre leur rôle incontournable dans la promotion de la diversité musicale.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 83 31

service-presse@culture.gouv.fr